

Enseigner dans le 93

Pratiques et luttes émancipatrices
Formation syndicale

à destination des enseignant-e-s du 1er degré

Solidaires

éducation
Sud93

OÙ

?

bourse du travail de Saint-Denis, 9 rue Genin, Métro Porte de Paris

QUAND

?

les 25 et 26 avril 2017

Mardi 25 avril

9h : Introduction et programme du stage.
9h30 : **Le 93: entre cliché et réalité.** Invité : Nicolas Jounin. **Plénière.**
10h : Débat. Questions.
10h30 : 35 ans dans le 93 : **Trop classe !** Invité : Véronique Decker.
11h : Pause.
11h15 : **Ecole de classe.**
Intervenantes : Sabine Duran et Louise Paternoster.
11h45 : Débat. Questions.
12h15 : **Déjeuner autogéré.**
Apportez vos spécialités!
14h : Pour ne pas reproduire les inégalités sociales : **Les pédagogies émancipatrices .**
14h30 : **Ateliers.**
(Détail ci-dessous)
16h30 : **Fin de la première journée.**

Mercredi 26 avril

9h15 : **Histoire du syndicalisme enseignant.**
Invité : Gaëtan Le Porho
Plénière.
9h45 : Débat.
10h : **Droits et luttes.**
Ateliers, groupes et questions.
10h45 : Pause.
11h : Retour sur les questions.
Intervention de Jean-François Fontana.
12h : **Déjeuner autogéré.**
13h30 : **Parents/enseignants: ensemble dans le 93.** Interventions de la FCPE d'Aubervilliers et du ministère des bonnets d'âne de Saint-Denis. Invité : Gaëlle Differ.
14h30: Débat.
15h : **Fin du stage.**

Ateliers du mardi après-midi

- GFEN. Animé par Pascal Diard.
- ICEM. Pratiques en classe Freinet.
- Conseil, quoi de neuf...
- ICEM 2.
- Montessori-Alvarez: une pédagogie émancipatrice?

Ateliers du mercredi matin

- Droits des fonctionnaires. Droit de grève, droit syndical, absences et congés, temps partiel...
- Fonctionnement des écoles. Qui décide? Les différents conseils. Les rythmes scolaires. Liberté de circulation dans les écoles.
- Système éducatif-Pédagogie : refuser les réformes ! APC? LSUN...
- L'évaluation des personnels: Les docs obligatoires, les rapports avec la hiérarchie...

Pourquoi un stage 1er degré 93?

Ce stage se veut un outil pour remobiliser les collègues du premier degré. Les annonces insuffisantes de création de poste, ne masquent pas les difficultés que nous rencontrons tous les jours dans nos classes. Nos conditions de travail ne cessent de se dégrader avec la réforme des rythmes scolaires, l'absence de formation continue, l'augmentation du nombre de nos élèves notamment, l'absence de personnels suffisants pour l'accueil de tous les élèves.

SUD Éducation croit à la force collective pour lutter contre nos hiérarchies, et aux pédagogies émancipatrices. Ce stage vous en présentera des exemples.

Présentation des intervenants:

Véronique DECKER, enseignante à Bobigny et directrice d'une école en fonctionnement Freinet. Auteur-e de Trop classe! →



Pascal DIARD, membre du GFEN.

Gaëlle DIFFER, SUD PTT Epinay.

Jean François FONTANA, SUD Éducation 75, commission juridique.

Nicolas JOUNIN, maître de conférence à l'université Paris 8, auteur de voyage de classes. (sous réserve). →



Gaëtan Le PORHO, auteur de Syndicalisme révolutionnaire et éducation émancipatrice. →



Et des militants de SUD Éducation 93

Comment s'inscrire ?

- ✓ **En prévenant SUD éducation 93** de votre participation (via notre site),
- ✓ **En adressant une demande écrite** de congé pour formation syndicale avant le 25/03/2017. Cette demande est à adresser à la rectrice ou au chef-fe d'établissement dans le secondaire, au président-e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au président-e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Modèle de demande :

.....Le.....
M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN
Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 25 et 26 avril 2017 à Saint-Denis, sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

Se former, un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent-e nontitulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat ! L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

**Une question ?
contactez SUD éducation 93 :**
01.55.84.41.26
contact@sudeducation93.org

Plus d'informations Prochainement sur :
<http://www.sudeducation93.org/-Formations-syndicales-.html>